

Cotisations, taxes de la société, AVTS et FSST 2025

Cotisations de la société

1.	Cotisations de la société :	frs	40
2.	Participation au cours jeunes tireurs	frs	120
3.	Dépôt pour les pamirs jeunes tireurs	frs	20
4.	Participation pour cibles 50 m. PC	frs	40
5.	Participation frais arme prêtée par la société	frs	50 / année
6.	Participation frais iris et bipied prêtés par société	frs	50 / année
7.	Participation stand 10 m.	frs	50 / saison

Cotisation AVTS

• Contribution par licencié A et B frs 8.--

Cotisations et taxes FSST

•	Contribution par licence A Actifs	frs	20
•	Contribution par licence A juniors	frs	12
•	Taxes licences active A et B / sauf U21	frs	10
•	Contribution Fond activité publique / sauf U21	frs	5
Soit :	membre sans licence	frs	40
Soit :	membre sans licence membre licencié	frs frs	40 83
Soit :			

Accepté lors de l'assemblée générale du 5 mars 2025

G. Comte

Caissier